ANNEXE IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Nordea 1 - North American Stars Equity Fund

Identifiant d'entité juridique: 5493000U6GOWJF5BJ788

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental.** Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●● ☐ **Oui**	●○ ☑ **Non**
☐ Il a réalisé **des investissements durables ayant un objectif environnemental** : ____%	☑ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 75 % d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☑ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ Il a **réalisé des investissements durables ayant un objectif social** : ____%	☑ ayant un objectif social
	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Les caractéristiques E/S du fonds étaient les suivantes :

Proportion minimale d'investissements durables Le fonds investit en partie dans des investissements durables, c'est-à-dire des entreprises et des émetteurs impliqués dans des activités qui contribuent à un objectif environnemental ou social tel que décrit dans les 17 Objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies et/ou la taxinomie de l'UE, tout en ne causant pas un préjudice important à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux.

Notation ESG Le fonds a investi dans des titres émis par des entités dont le profil ESG a été évalué par Nordea Asset Management (NAM), ou par un fournisseur de données externe, et analysé par NAM pour veiller à ce que seuls les titres émis par des entités qui respectent le score ESG minimum exigé pour le fonds aient été éligibles.

Exclusions basées sur des secteurs et des valeurs Des filtres d'exclusion ont été appliqués au processus de construction du portefeuille pour restreindre les investissements dans des sociétés et des émetteurs qui affichent une exposition importante à certaines activités susceptibles de porter préjudice à l'environnement ou à la société au sens large, y compris les sociétés des secteurs du tabac et des combustibles fossiles.

Politique sur les combustibles fossiles alignée sur l'accord de Paris de Nordea Asset Management en vertu de laquelle le fonds n'a pas investi dans des sociétés présentant une exposition importante aux combustibles fossiles, sauf si elles ont mis en place une stratégie de transition crédible.

Le fonds a eu recours à un indice de référence qui n'est pas aligné sur ses caractéristiques E/S.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Indicateur de durabilité	Élément de mesure	Valeur de l'élément de mesure	Éligibilité	Couverture
Empreinte carbone	Empreinte carbone	26 tCO2e / million d'euros investi	97,52 %	97,43 %
Violations du Pacte Mondial des Nations Unies	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	4,10 % impliqués dans des violations	97,52 %	97,52 %

Eligibilité : la proportion des actifs du produit financier (par rapport à la VNI), qui rentrent dans le périmètre de l'indicateur.

Couverture : la proportion des actifs du produit financier (par rapport à la VNI), pour lesquels des données sont disponibles pour présenter l'indicateur.

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Indicateur de durabilité	Élément de mesure	Période de référence	Valeur de l'élément de mesure	Éligibilité	Couverture
Empreinte carbone	Empreinte carbone	2022	26 tCO2e / million d'euros investi	97,52 %	97,43 %
Violations du Pacte Mondial des Nations Unies	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	2022	4,10 % impliqués dans des violations	97,52 %	97,52 %

Eligibilité : la proportion des actifs du produit financier (par rapport à la VNI), qui rentrent dans le périmètre de l'indicateur.

Couverture : la proportion des actifs du produit financier (par rapport à la VNI), pour lesquels des données sont disponibles pour présenter l'indicateur.

Dans la mesure où aucun rapport couvrant les précédentes périodes n'est disponible, cette section fournit des informations portant uniquement sur la période de rapport en cours.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?

Les objectifs des investissements durables que le fonds a réalisés en partie ont été de contribuer à un ou plusieurs des ODD des Nations unies ou d'être impliqué dans des activités alignées sur la taxinomie. Les investissements durables ont contribué aux objectifs par le biais des investissements du fonds dans des entreprises qui ont soutenu les ODD des Nations unies ou les activités alignées sur la taxinomie en dépassant un seuil minimum d'alignement des revenus sur les ODD des Nations unies ou la taxinomie de l'UE.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Les investissements durables ont fait l'objet d'un filtrage visant à garantir qu'ils n'ont pas causé de préjudice important à tout autre objectif social ou environnemental (« test DNSH »), tel que défini dans la taxinomie de l'UE, ou à l'un des ODD des Nations Unies.

- ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

  Nordea Asset Management (NAM) a mis au point une méthodologie quantitative exclusive ayant permis d'évaluer l'incidence environnementale et sociale de l'univers d'investissement de NAM (principalement des investissements directs) à l'aide de plusieurs indicateurs des principales incidences négatives (« PIN ») tirés du tableau 1 et/ou du tableau 2 et/ou du tableau 3 de l'annexe 1 des NTR du SFDR (l'« outil PIN »). Cette méthodologie a utilisé diverses sources de données afin de veiller à ce que la performance des entreprises bénéficiaires des investissements ait été correctement analysée. Les indicateurs des PIN ont été évalués dans l'outil PIN de NAM et les résultats représentaient une partie importante du test DNSH.

- ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée:***

  L'alignement des investissements durables sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme a été confirmé dans le cadre du processus d'identification des investissements durables à l'aide de l'outil PIN de Nordea Asset Management.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les indicateurs spécifiques des PIN qui ont été pris en considération pour ce fonds étaient :

INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Valeur de l'élément de mesure	Éligibilité	Couverture
Émissions de gaz à effet de serre « GES »	Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	33.254 tCO2e	97,52 %	97,43 %
		Émissions de GES de niveau 2	6.982 tCO2e	97,52 %	97,43 %
		À compter du 1er janvier 2023, émissions de GES de niveau 3	198.186 tCO2e	97,52 %	97,43 %
		Émissions totales de GES	40.236 tCO2e	97,52 %	97,43 %
	Empreinte carbone	Empreinte carbone	26 tCO2e / million d'euros investi	97,52 %	97,43 %
	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	136 tCO2e / million d'euros de chiffre d'affaires détenu	97,52 %	97,43 %
	Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	2,58 % d'investissements dans des combustibles fossiles	97,52 %	94,45 %
	Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables	58,75 % de consommation d'énergie non renouvelable	97,52 %	74,79 %
			84,39 % de consommation d'énergie non renouvelable	97,52 %	2,21 %

INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Valeur de l'élément de mesure	Éligibilité	Couverture
Émissions de gaz à effet de serre « GES »	Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Agriculture, sylviculture et pêche (A)	0,00 GWh / million d'euros de chiffre d'affaires	0,00 %	0,00 %
		Industries extractives (B)	0,00 GWh / million d'euros de chiffre d'affaires	0,00 %	0,00 %
		Industrie manufacturière (C)	0,24 GWh / million d'euros de chiffre d'affaires	39,94 %	38,44 %
		Fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné (D)	4,27 GWh / million d'euros de chiffre d'affaires	3,03 %	2,10 %
		Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution (E)	0,65 GWh / million d'euros de chiffre d'affaires	1,71 %	1,71 %
		Construction (F)	0,17 GWh / million d'euros de chiffre d'affaires	1,05 %	1,05 %
		Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles (G)	0,09 GWh / million d'euros de chiffre d'affaires	9,48 %	8,82 %
		Transports et entreposage (H)	0,00 GWh / million d'euros de chiffre d'affaires	0,00 %	0,00 %
		Activités immobilières (L)	0,70 GWh / million d'euros de chiffre d'affaires	1,62 %	1,62 %
Biodiversité	Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité	0,00 % avec un impact négatif	97,52 %	96,14 %
Eau	Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0,56 tonne / million d'euros investi	97,91 %	1,75 %
Déchets	Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0,21 tonne / million d'euros investi	97,52 %	51,57 %

QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Valeur de l'élément de mesure	Éligibilité	Couverture
Questions sociales et de personnel	Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	4,10 % impliqués dans des violations	97,52 %	97,52 %
	Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	0,00 % sans politique	97,52 %	95,44 %
	Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	Écart de rémunération de 7,60 %	97,52 %	45,27 %
	Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/ hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	33,36 % (administratrices / total des administrateurs)	97,52 %	97,52 %
	Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0,00 % d'implication	97,52 %	93,11 %

INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES ÉMETTEURS SOUVERAINS ET SUPRANATIONAUX

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Valeur de l'élément de mesure	Éligibilité	Couverture
Environne-mentaux	Intensité de GES des émetteurs souverains	Intensité de GES des pays d'investissement	S/O	S/O	S/O
Sociaux	Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national	S/O	S/O	S/O
			S/O	S/O	S/O
Gouvernance	Pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales	Investissements dans des pays et territoires figurant sur la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales	S/O	S/O	S/O

Eligibilité : la proportion des actifs du produit financier (par rapport à la VNI), qui rentrent dans le périmètre de l'indicateur.

Couverture : la proportion des actifs du produit financier (par rapport à la VNI), pour lesquels des données sont disponibles pour présenter l'indicateur.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 1er janvier 2022 - 31 décembre 2022

Investissements les plus importants	Secteur	Actifs	Pays
Microsoft	Technologies	6,15 %	États-Unis
Alphabet	Communications	5,18 %	États-Unis
Amazon.com	Communications	4,48 %	États-Unis
Apple	Technologies	4,16 %	États-Unis
AbbVie	Consommation non cyclique	2,82 %	États-Unis
Visa	Finance	2,66 %	États-Unis
Merck	Consommation non cyclique	2,48 %	États-Unis
Colgate-Palmolive	Consommation non cyclique	2,14 %	États-Unis
Stryker	Consommation non cyclique	2,12 %	États-Unis
Thermo Fisher Scientific	Consommation non cyclique	2,09 %	États-Unis
S&P Global	Consommation non cyclique	1,96 %	États-Unis
Texas Instruments	Technologies	1,95 %	États-Unis
JPMorgan Chase	Finance	1,94 %	États-Unis
Kimberly-Clark	Consommation non cyclique	1,90 %	États-Unis
Chubb	Finance	1,78 %	Suisse

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

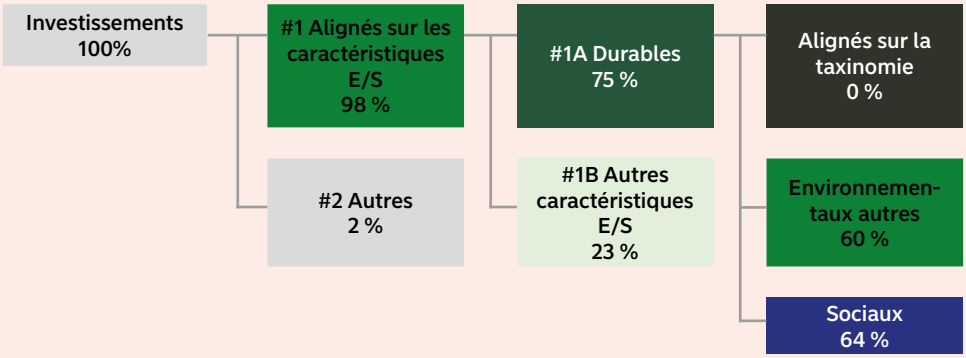

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Le produit comporte des investissements ayant un objectif à la fois environnemental et social. Un même investissement peut contribuer à la fois à un objectif environnemental et social, ce qui peut donner lieu à une allocation totale s'élevant à plus de 100 %. Il n'y a pas de priorisation des objectifs environnementaux et sociaux, et la stratégie ne cible aucune allocation spécifique ou proportion minimale pour l'une ou l'autre de ces catégories. Le processus d'investissement tient compte de la combinaison des objectifs environnementaux et sociaux en laissant au gestionnaire la flexibilité de les allouer en fonction de la disponibilité et de l'attrait des opportunités d'investissement.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur	Actifs
Consommation non cyclique	28,83 %
Technologies	21,84 %
Finance	17,30 %
Communications	10,13 %
Industrie	7,58 %
Consommation cyclique	6,81 %
Matériaux de base	2,75 %
Services aux collectivités	2,65 %
Liquidités	2,09 %
Total	**100,00 %**

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE était de 60 %.

Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

La proportion d'investissements durables sur le plan social était de 64 %.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Les liquidités peuvent avoir été détenues à titre accessoire ou à des fins d'équilibrage des risques. Le fonds peut avoir eu recours aux instruments dérivés et à d'autres techniques aux fins décrites dans les « Descriptions des fonds » du prospectus. Cette catégorie peut également avoir inclus des titres pour lesquels les données pertinentes ne sont pas disponibles.

Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisés pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce fonds ont été surveillés et documentés sur une base régulière.